



🌐 Stage PRAC à Tilburg (Pays-Bas)

Le stage est ouvert aux étudiants de Master 1 « second degré » PLC Maths, SVT, physique-chimie et EPS de préférence et se déroulera du 11 au 22 janvier 2021 sous réserves des consignes gouvernementales inhérentes à l'épidémie de COVID 19.

Contenu du Programme :

Ce stage est organisé en partenariat avec Fontys University of Applied Sciences (établissement spécialisé dans l'enseignement du secondaire). Vous aurez l'opportunité d'assister à des cours de différents niveaux au sein de plusieurs établissements différents avec des classes d'élèves allant de 12 à 25 ans.

Le stage comprend :

- l'observation de classes de collège ;
- la mise en œuvre d'une séance d'enseignement en français ou en anglais préparée en amont par l'étudiant avec l'aide du tuteur local (enseignant en poste) ;
- la participation aux cours de français langue étrangère (« mini-assistants »).

Conditions matérielles :

Madame Sofie Jochems, Professeur de français à Fontys University of Applied Sciences est la coordonnatrice de l'action. Dans la mesure du possible, les stagiaires seront accueillis et logés à Tilburg chez des étudiants hollandais (maîtrisant le français). En retour, il vous sera demandé, si vous en avez la possibilité, d'accueillir les étudiants de Fontys University of Applied Sciences lorsqu'ils viendront en stage dans les écoles partenaires de l'INSPE.

Fontys University of Applied Sciences s'engage également à offrir :

- une aide à l'obtention du visa étudiant ;
- une aide à la réalisation des démarches administratives ;
- des conseils et orientations pédagogiques ;
- un accès aux services complémentaires (bibliothèques, informatique, restauration).

Les étudiants devront prendre en charge l'ensemble des coûts liés à leur mobilité, notamment :

- leur nourriture et frais de voyage ;
- leur assurance maladie et les frais médicaux non couverts par l'assurance maladie ;
- leurs livres, vêtements et dépenses personnelles ;
- le coût de leur passeport et de leur visa ;
- le coût des transports ;
- toute autre dette contractée pendant la période de mobilité.

L'INSPE versera au stagiaire **une aide financière de 494 €** à son retour, sur présentation des justificatifs suivants :

- attestation de présence en stage ;
- compte rendu de stage dûment complété (délais de remboursement 2 à 3 mois maximum).

Formalités d'entrée :

L'accès au territoire européen des Pays-Bas nécessite une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité (à l'exclusion de tout autre document).

Toute personne âgée de quatorze ans et plus se trouvant sur le territoire européen des Pays-Bas doit être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte nationale d'identité, permis de séjour néerlandais, permis de conduire néerlandais), qu'elle doit être en mesure de présenter aux forces de police néerlandaises sur leur demande. Les cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 seront encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en attestera.

En conséquence, de façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Se munir de la carte européenne d'assurance maladie à demander à votre caisse d'assurance maladie.

Tous les étudiants doivent justifier d'une attestation de rapatriement et de responsabilité civile (vie privée) valable sans plafond de remboursement pour l'intégralité de la durée du séjour.

Informations pratiques :

La *carte ISIC* prouve le statut de l'étudiant dans le monde entier et permet de bénéficier de tous les avantages, services, réductions étudiants du monde concernant les transports, les hébergements, la culture, les loisirs...

Avant de partir, consultez les « conseils aux voyageurs » du ministère des affaires étrangères et européennes sur le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/pays-bas-12344>

La candidature :

Les étudiants doivent transmettre leur dossier de candidature accompagné des pièces demandées pour le **jeudi 15 octobre 2020** à midi (heure de Paris) au plus tard au service des relations internationales et de la recherche de l'INSPE d'Aquitaine (Château Bourran, 2ème étage – bureau 201).

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site de l'INSPE d'Aquitaine, rubrique International > « Partir en mobilité »

(<http://www.inspe-aquitaine.fr/partir-en-mobilite>)